

# Conseil général de la Commune de Prévonloup

## Séance extraordinaire du

### 12 février 2020

#### **Appel**

L'appel fait constater la présence de 16 membres. 3 membres sont excusés

Deux participants sont présents, mais ne désirent pas être assermentés à cette séance. Ils sont là en observateurs.

#### **PV de la séance du 11 décembre 2019**

Il est demandé la modification « du Conseil d'Etat, par Grand Conseil »

En tenant compte de la modification demandée, le PV est validé à l'unanimité.

#### **Correspondances et communications de la Municipalité**

Philippe Liniger

##### ***Eau***

Un projet commun avec Lovatens, Dompierre et Prévonloup est discuté pour la distribution de l'eau. Dans ce cadre, il a été discuté de prendre l'eau à Billens (réservoir en dessus du village de Billens) il y aurait la possibilité de descendre avec une conduite et d'alimenter les trois villages.

La commune de Billens doit encore faire les analyses qui ont été effectuées par Prévonloup, afin d'assurer que celle-ci est conforme, si tel n'est pas le cas et que le résultat des analyses n'est pas bon, l'eau viendrait de Romont.

Le réservoir se trouvant à une altitude de 800m, ce serait un avantage pour Prévonloup, ceci ajoutera un peu de pression dans le réseau.

Ceci est en phase d'étude une rencontre avec la Municipalité de Billens a eu lieu, la Municipalité est favorable et un bon esprit de collaboration a été ressenti. La prochaine rencontre est prévue en avril afin de voir la suite des démarches.

#### ***Visite du Parlement.***

La réservation a été effectuée, la visite se déroulera le 2 juin prochain. Un petit programme a été établi.

- Départ probablement en car de Prévonloup à 15h
- 16h15 à 17h séance du Grand Conseil
- 17h à 18h visite du Parlement
- Dès 18h apéritif et repas
- 19h30 à 20h30 séance du conseil général (séance des comptes) largement la possibilité de pouvoir parler au micro ☺

Nous comptons sur la présence d'un maximum de personnes, on est un petit village et il y a 150 places à disposition.

Il n'y aura pas de séance du Conseil d'ici là et plus d'informations vous parviendront le moment venu mais Merci de réserver la date du 2 juin

## Préavis 01-2020 – Demande de crédit pour la réfection des routes communales

Lecture du préavis par la secrétaire

Lecture du rapport de la commission d'étude, composée de Madame Claire-Lise Sumi et Messieurs Daniel Sprunger et Jean-Jacques Ogay rapporteur

La commission retient que :

- Deux rétrécissements de la chaussée sont prévus à l'entrée du village côté Romont et côté Dompierre, mais il n'est rien prévu à l'entrée du village côté Lucens
- L'importance d'ajuster la pente du trottoir derrière la glissière de sécurité vers le jardin de la famille Crottaz
- L'importance d'élargir le lit de gravier de la route des Grassys pour solidifier les bords
- La mise à jour de l'éclairage public

La commission propose un marquage sur la route pour les arrêts de bus « café et poste »

La commission recommande d'accepter le préavis tel que présenté.

Lecture du rapport de la commission de gestion, composée de Messieurs Marc Schneider, Hervé Wyssa et Olivier Schaer rapporteur.

La commission c'est exclusivement concentrée sur les coûts des travaux ainsi que le financement de ceux-ci.

Malgré les montants élevés de cet investissement, qui risque de peser sur les finances de la commune pour les prochaines années, la commission de gestion estime qu'il est de l'intérêt général de procéder aux travaux et recommande l'acceptation du préavis tel que présenté.

Le syndic Alain Michel prend la parole :

Concernant le rétrécissement en direction de Lucens, la Municipalité y a pensé, mais ceci nécessiterait de reprendre un bout de route sur les propriétés.

Concernant le marquage pour les bus, une étude avait été menée lors de la création de l'abri bus. Il avait été alors constaté que nous ne pouvions pas faire de marquage, car si un marquage est réalisé nous ne serons plus aux normes pour ces arrêts. Sans marquage, pas de soucis.

Christian Schneider, remercie la municipalité pour le travail effectué mais souhaite interpellier le conseil sur certains faits.

Une dépense de 2 millions de francs, mais ceci n'est pas complet. Il manque une étude pour la croisée au milieu du village (carrefour). Surtout qu'il y a une opportunité avec la construction du nouveau hangar de Nicolas Crottas, peut-être l'ancienne ferme sera à vendre et permettra à la Commune de racheter la parcelle pour améliorer le carrefour.

Il propose de refuser le crédit en attendant qu'une variante prenant en compte cette croisée soit proposée.

Alain Michel est étonné de la demande de refus, il trouve cette demande « un peu fort ». Il questionne : « A-t-on vraiment les moyens d'acheter un terrain pour refaire la croisée ? Ceci impliquera beaucoup de choses, beaucoup d'argent pour cette croisée. A ce jour, il y a peu d'accident et peu de problème à la croisée. Le voyer est venu voir ce n'est pas possible de mettre un giratoire à cet endroit, car les conducteurs sont déjà obligés de ralentir. Acheter une parcelle démolir une maison coûte cher et que va-t-on faire du reste du terrain ?

Christian Schneider, répond que oui bien sûr on ne peut pas faire quelque chose qui ne coûte rien, mais à l'heure actuelle lorsque les gros convois (militaires ou autres) passent, ils mordent sur le trottoir. Il demande de faire venir quelqu'un du canton afin de se rendre compte de la circulation à la croisée et peut-être ainsi obtenir de l'argent supplémentaire (comme par exemple à Lucens, avec la construction de la route d'accès à la route de Berne, qui a diminué le trafic à Lucens).

Jean-Marc Crottaz mentionne qu'il y a plus de place, la vitesse de passage sera plus élevée.

Christian Schneider répond qu'on pourrait y faire un giratoire.

On pourrait aussi prendre le montant dévoué aux Grassys, la route n'est pas abîmée, il n'est pas urgent d'y faire les travaux.

Il réitère sa demande aux membres du Conseil de refuser le projet et de mener une réflexion supplémentaire.

Alain Michel répond que pour Lucens, il s'agit d'une route cantonale. Ce qui est le cas dès que le panneau de fin de localité est passé, on est sur la route cantonale. Avant c'est communal. La subvention est pour la réfection des routes et des bandes de roulement et pas pour acheter du terrain.

Christian Schneider mentionne que l'on ne connaît pas le montant demandé pour la maison.

Alain Michel, rappelle qu'on a voté un crédit d'étude et qu'il est dommage de remettre ceci en cause

Christian Schneider mentionne que le crédit d'étude était prévu pour étudier, on ne connaissait pas le montant, et qu'en prenant connaissance du montant des travaux, des interrogations sont soulevées.

Philippe Liniger prend la parole, il faut savoir que lorsqu'on présente un projet tel que celui-ci une bien des réflexions ont déjà été menées. Par exemple, pour l'entrée du village, un rond-point à cet endroit ce n'est pas adapté. S'il devait y avoir un changement dans le projet, cela reporterai les soumissions qui sont déjà parties. Il est donc difficile de prendre en compte cette proposition.

La Municipalité exécute, le Conseil décide, mais le Conseil ne devrait pas refuser la proposition de ce soir. Même si Monsieur Crottaz vend, cela ne changera rien au projet.

Christian Schneider n'est pas d'accord avec la réponse.

Philippe Liniger, indique qu'il y a déjà un bon dégagement pour la route

Christian Schneider n'est pas d'accord, il n'y a pas de dégagement

Jean-Marc Crottaz mentionne qu'il n'y a pas beaucoup d'accident au milieu du village par rapport au poids par exemple.

Philippe Liniger, comprend bien la réflexion mais la route est ainsi faite. On ne peut pas changer le trottoir pour permettre aux camions de monter dessus

Christian Schneider répond que l'on ne peut pas dire que l'on ne peut rien faire. Les modifications auraient un coût, c'est certain mais dire qu'on ne peut rien faire n'est pas juste. La ferme de Nicolas Crottas, il ne peut rien faire avec, la valeur du terrain ne doit pas être très élevée. Demande donc de refaire une étude en prenant en compte le carrefour.

Daniel Sprunger prend la parole, il n'est pas tout à fait d'accord avec Christian Schneider. A Villars-St-Pierre, il y a une grande place, avec un rétrécissement de la route et les camions doivent s'arrêter. Si la route dans notre village est plus large, elle devient plus attractive, on aura donc plus de circulation et de plus gros camions.

Christian Schneider n'est pas d'accord, s'ils passent par-là ils y sont obligés, une route plus large ne générera pas plus de trafic.

Daniel Sprunger répond qu'on évite ainsi les gros véhicules, il ne faut pas changer.

Marc Schneider indique qu'il arrive déjà des fois où deux camions doivent s'arrêter.

Christian Schneider réitère le renvoi du dossier à la Municipalité pour une nouvelle étude plus aboutie. Il estime qu'il faut réfléchir.

Alain Michel indique que si la proposition est rejetée, cela repousse le tout à 6 mois voire une année.

Christian Schneider répond que ce n'est pas lui qui décide, il émet un avis, on ne dépense pas deux millions sans aller au bout des choses.

Daniel Michel prend la parole, pour lui le préavis doit être accepté tel que présenté. Il roulait plus de 40'000 kilomètres par année et a vu des endroits bien pire que Prévonloup. Plus de place égal plus de vitesse.

Alain Michel mentionne que pour cette croisée, si une amélioration est possible on le fera en fonction de ce qui pourrait être décidé par Nicolas au niveau de sa maison.

David Santos, mentionne que le croisement pourrait être modifié par la suite, ce qui ne justifierai pas le refus du crédit présenté ce soir.

Christian Schneider demande que le vote du préavis soit réalisé à bulletin secret afin que chacun se sente libre.

Alain Peter prend la parole, par rapport aux aspects financiers il lui semble qu'il y a un mélange au niveau des comptes de fonctionnement des comptes d'investissement. Le projet va engendrer des dépenses thématiques et de retours de péréquation. Il ne comprend pas comment on peut avoir ce type de retours.

Alain Michel répond que c'est ce que la commune peut faire sans crédit. Il y a un retour de dépenses thématiques (péréquation) car le financement est fait par la trésorerie courante qui pourra aller au niveau des comptes dans l'entretien des routes.

Alain Peter indique qu'au niveau du préavis il manque la digestion (art. 84 du règlement). Il demande que les montants soient clairement indiqués au niveau des comptes concernés. L'amortissement de l'emprunt est mentionné, mais pas l'amortissement comptable ni la répercussion sur les comptes budgétaires. Il manque l'indication des comptes concernés par ces montants. Ex. compte eaux devrait figurer dans le préavis (taxe eau, taxe épuration). Ces informations manquent, il a donc un peu de peine à accepter le préavis tel que présenté.

Alain Michel ne voit pas pourquoi il serait nécessaire de mentionner une augmentation des taxes eau ou épuration, ceci n'a rien à voir avec les amortissements.

Alain Peter mentionne le besoin de connaître les montants d'amortissement comme pour les lampadaires. Montants qui vont apparaître dans les comptes de fonctionnement pour environ 50 milles francs.

Alain Michel n'est toujours pas d'accord, pas de changement des taxes qui sont liées à la consommation

Alain Peter relève que c'est le préavis du siècle pour le village, mais qu'il manque la date du préavis ainsi que celle de l'adoption par la Municipalité.

Selon l'article 84 du règlement du conseil, Alain Peter demande à ce qu'on connaisse les comptes impactés. Lecture de l'article par le Président.

Après lecture Alain Peter indique qu'il manque les charges sur le préavis et qu'il votera contre l'adoption du préavis du fait du manque des informations précitées.

Il est demandé si une mise à l'enquête est prévue ?

Alain Michel répond qu'il n'y aura pas de mise à l'enquête pour les routes en elles-mêmes, mais ce sera le cas pour les rétrécissements à l'entrée du village.

Il est souhaité que les habitants soient informés des étapes. Une séance d'information pour les habitants est prévue ainsi qu'un contact avec les parcelles qui sont impactées.

Rappel de l'article 72 concernant le vote à bulletins secrets. Le Président peut voter et s'il y a égalité le préavis est refusé

Dépouillement des votes par les scrutateurs

- Distribués 18
  - Oui 11
  - Non 7
  - Blanc 0

Le préavis est accepté.

Alain Michel est content du résultat du vote, il ne s'attendait pas à autant d'échanges. Les remarques ont été notées et seront prises en compte pour la suite. Les habitants seront informés le plus possible et en transparence afin que chacun puisse profiter des travaux.

#### **Divers et propositions individuelles**

Mme Wegmann demande si un éclairage est prévu sur le chemin des Genevreys.

Réponse : non pas à l'heure actuelle, une étude sera peut-être menée dans 7 ans. Mme Wegmann mentionne qu'il ne faut pas oublier les habitants de ce chemin, ils font partie du village.

Christian Schneider mentionne que pour l'AGAP et la plantation des arbres ceci ne pourra pas se faire au mois de mai comme prévu ce n'est pas la bonne période, après ils doivent être arrosés durant l'été. La plantation devrait se faire à l'automne.

Séance levée à 21h30

Séance levée à :

Le Président  
L. Bolomey

La secrétaire  
C. Bréchon